







Spécial dirofilariose

Newsletter du mois d'Avril 2024

Plusieurs de nos protégés doivent être traités contre la dirofilariose

Chaque année, notre Collectif prend en charge des centaines de chiens abandonnés, environ 1/3 de ces prises en charge sont faites pour des adultes et juniors de plus de 6 mois.

Malheureusement, plus du tiers d'entre eux (proportion beaucoup plus élevée en Grande Terre et sur certains secteurs de Nord Basse-Terre) s'avèrent être positifs à la dirofilariose, appelée communément "maladie des vers du coeur".

Courante en Guadeloupe, c'est une maladie très grave et, sans traitement, nos protégés qui en sont atteints peuvent mourir. Les soigner est vital.

En savoir plus sur cette maladie

Parmi les nombreux adultes à traiter ou en cours de traitement, nous sollicitons votre aide pour **LUCKY**, **MAHANA**, **FANNY**, **SOFIA** et **FLASH**, des chiens que nous avons sauvés récemment.

Pour chacun, un traitement contre la dirofilariose c'est une facture vétérinaire minimale de 230 euros à régler pour notre Collectif (test diro / préparation au traitement / injections). Avec tous nos sauvetages, c'est de plus en plus compliqué ...

LUCKY

Une maman courage, sauvée avec ses 12 chiots sur le secteur de Bois Jolan avant le passage de la fourrière.





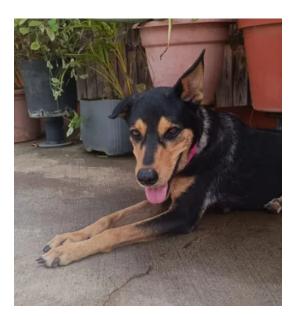
MAHANA

Elle aussi, abandonnée sur la commune de Sainte-Anne avec ses 7 chiots. Nous avons pris en charge toute cette petite famille.

FANNY

Jeune chienne abandonnée sur la commune du Lamentin en bordure de champ de canne.





SOFIA

Pauvre chienne de 6 ans qui enchainait les portées depuis son plus jeune âge ...

Atteinte d'une dirofilariose bien avancée, nous l'avons prise en charge pour lui offrir une autre vie.

FLASH

Un gentil chien de 5 ans, pris en charge par notre Collectif car menacé de poison et du passage de la fourrière. La dirofilariose est déjà à un stade bien avancé.



Nous avons besoin de votre aide!

Chaque don est important, il n'y a pas de petit don.

Le don au Copa guadeloupe ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts (réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don).

Don via Helloasso

via notre site (paypal possible)

Merci à tous pour votre soutien en faveur de nos protégés !

Partager, c'est aussi nous aider









COPA Guadeloupe et Dépendances

Se désabonner de la newsletter

53 lotissement Beaujean / La Jaille, Baie-Mahault Guadeloupe

